

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2013

## **Entretiens annuels d'évaluation**

Le conseil vote la reconduction de l'expérience, qui se substitue à la traditionnelle notation administrative.

## **Programme pluri- annuel d'accès à l'emploi titulaire**

Le conseil vote le plan qui a reçu l'accord préalable du comité technique paritaire.

## **Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le conseil décide d'actualiser le coefficient multiplicateur à 8,28, conformément à l'article 2 du décret du 28 décembre 2011.

## **Validation étude accessibilité**

Le conseil vote les conclusions de l'étude et le planning des travaux sur les bâtiments communaux.

Il désigne, après mise en concurrence dans le cadre d'un marché adapté, l'architecte Hervé Gillard, pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de la mairie et de la salle des fêtes.

## **Médiathèque**

Le conseil adopte le nom « l'oiseau-lyre » pour la nouvelle médiathèque, et adopte le principe de la création d'un conseil de gestion,

Il désigne Jean-Marie Allain, Jean-Claude Debail et Pascal Leblanc comme représentants de la commune au dit conseil de gestion.

Le conseil vote la suppression de la régie du cyber centre et crée la régie de la médiathèque dont le régisseur sera Mme Françoise Moriamé, et le régisseur suppléant M.Loïc Marlot.

Le conseil adopte les tarifs de la médiathèque et le principe du remboursement sur factures des frais de repas des agents et bénévoles s'étant déplacés à deux reprises au Quesnoy pour aller chercher plusieurs milliers d'ouvrages à la bibliothèque départementale.

## **Subventions associations**

Le conseil vote les subventions aux différentes associations ayant réuni leur assemblée générale et présenté leur bilan financier

Une subvention de 600 € est votée pour l'association Accueil et Promotion qui a réalisé les peintures du hall de la salle des fêtes.

Ainsi qu'une subvention de 350 euros à Loisirs et Culture en échange de six tableaux de peinture qui seront exposés dans le moulin.

## **Droit de préemption urbain**

Par une délibération en date du 21 mars, le conseil avait donné son accord pour préempter un bien situé de la place, en raison de l'intérêt pour la commune de prendre possession de la ruelle attenante et partie intégrante de ce bien.

Après échanges avec le notaire, le vendeur et l'acheteur, il s'avère que cette ruelle est une indivision entre 7 propriétaires et que le rachat du logement ne donnerait pas à la commune l'usage exclusif de cette ruelle.

Il est donc convenu de renoncer à la préemption et de négocier en temps voulu avec les co-propriétaires la reprise de cette ruelle.

## **Déplacements**

Le conseil donne son accord pour le remboursement des frais de déplacement sur Lille à un adjoint.

## **Classe verte**

Le conseil vote une subvention de 2500 euros pour compléter le budget de la classe verte organisée par le groupe scolaire Maurice Fostier / Suzanne Lacorre.

## **Modifications budgétaires**

Le conseil donne son accord pour annuler un mandat de paiement d'une taxe d'habitation d'un propriétaire de logement vide de plus deux ans mais pouvant attester que son logement, actuellement en travaux, n'est pas en l'état d'être loué.

## **Prévention santé**

Le conseil donne un avis favorable sur le PRAAP, le PRAPS, le SROS, le zonage des chirurgiens dentistes libéraux et le Plan de Protection de l'Atmosphère

## **Accueil de Loisirs de juillet :**

Le conseil vote la création de 4 postes pour les marpinioux et de 24 postes (bénévoles compris) pour le centre des 6-16 ans.

Il vote la reconduction des tarifs de 2012 et fixe comme suit la participation des parents accompagnants pour les voyages : 15 € pour le voyage à Bruxelles et 22 € pour le voyage à Dunkerque.

## **Cadastre**

Le conseil donne son accord pour que la commune signe une convention avec l'agglomération pour bénéficier gracieusement d'un système d'information géographique du cadastre permettant de superposer le plan cadastre et les photos aériennes.

## **Informations diverses**

Le maire porte à la connaissance des membres présents la publication par l'agglomération des rapports d'évaluation des différents services publics délégués (Gaz, SPA, déchets, écologie urbaine, eau, assainissement transport), rapports consultables en mairie.

La séance s'achève par le tirage au sort de six marpentois susceptibles de participer à un jury criminel.